



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 octobre 2019**

Décision n° **CP-2019-3452**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) CDC habitat social, d'un immeuble situé 14 rue Hector Berlioz

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 26 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 8 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kabalo, Pouzol, Sellès (pouvoir à M. Veron).

Commission permanente du 7 octobre 2019**Décision n° CP-2019-3452**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) CDC habitat social, d'un immeuble situé 14 rue Hector Berlioz**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de la revente

Par arrêté n° 2019-05-13-R-0428 du 13 mai 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 14 rue Hector Berlioz à Villeurbanne, pour un montant de 910 000 €-bien cédé occupé-.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit :

- d'un immeuble sur rue en R+3 avec 8 caves, comprenant 9 logements d'une surface utile totale d'environ 300,60 m²,
- ainsi que de la parcelle de terrain de 205 m², cadastrée BE 65, sur laquelle est édifié cet immeuble.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SA d'HLM CDC habitat social, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 3 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface utile de 102,20 m², de 3 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 71,80 m² et de 3 logements en mode de financement prêt locatif social (PLS), pour une surface de 146,60 m².

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit notamment d'accompagner le développement de l'offre nouvelle à Villeurbanne par une offre de logement social, une offre en logement intermédiaire ou en accession sociale.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM CDC habitat social, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 910 000 €, admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM CDC habitat social a la jouissance du bien depuis le jour de la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole, intervenue le 22 juillet 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 23 avril 2019, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 910 000 €, à la SA d'HLM CDC habitat social, d'un immeuble -cédé occupé- situé 14 rue Hector Berlioz à Villeurbanne, cadastré BE 65 et d'une superficie de 300,60 m² dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement sociaux.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.

4° - La somme à encaisser, d'un montant de 910 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 octobre 2019.